

Benjamin DUC

Commune de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS

**Document généré le mardi 28 mars 2023 à 11:08**

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	28/03/23	28/03/23	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
------------------	---------	----------	-------------	------	-------------	---------------

**Classification CPV :**Principale : **55900000** - Services de vente au détail

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**MAIRIE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS**

Mme Valérie GRAFEUILLE-ROUDET  
 Place Gambetta  
 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS  
 Tél : 05 61 81 60 12 - Fax : 05 61 81 61 16  
 SIRET 21310582800015

 [Correspondre avec l'Acheteur](#)

L'avis implique un marché public.

<b>Objet</b>	<b>Mise à disposition de la buvette à la piscine municipale de Villefranche de Lauragais</b>
<b>Type de marché</b>	Services
<b>Mode</b>	Autres
<b>Code NUTS</b>	FR
<b>Lieu d'exécution principal</b>	Avenue de Toulouse 31290 Villefranche de Lauragais
<b>Description</b>	<p>La prochaine exploitation de la buvette est consentie pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la période estivale à savoir du 1er juillet au 31 août 2023.</li> </ul> <p>Conditions d'occupation pour l'exploitation de la buvette :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Occuper les locaux en l'état (local d'environ 20 m<sup>2</sup> et terrasse d'environ 40 m<sup>2</sup>) ;</li> <li>- Du matériel est disponible sur place (une micro-onde, un frigo) ;</li> <li>- Accès à l'eau et à l'électricité ;</li> <li>- Le preneur doit s'engager à ouvrir la buvette tous les jours d'ouverture de la piscine sur juillet-août ;</li> <li>- Le preneur doit vendre au prix du marché des boissons chaudes et froides, à l'exclusion de toutes boissons alcoolisées, des friandises, des glaces et de la petite restauration.</li> </ul> <p>En vertu du principe général de non gratuité, l'exploitation du local et de la terrasse donnera lieu au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 200.00 € T.T.C. mensuel pour la saison d'été 2023.</p> <p>Il convient d'établir une convention d'occupation du domaine public qui définit les modalités d'application de cette exploitation.</p> <p>Cette dernière s'inscrit dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public prise en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et des articles L. 1311-5 à L. 1311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Le contrat est renouvelable 3 fois sur décision expresse du pouvoir adjudicateur.</p>

**Code CPV principal** **55900000** - Services de vente au détail

<b>Forme</b>	Prestation divisée en lots : Non
<b>Quantité ou étendue</b>	<p>Ce contrat est soumis à une convention d'occupation du domaine public</p> <p><b>ARTICLE 1 : OBJET</b> La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'exploitant est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre personnel, précaire et révocable, l'emplacement défini à l'article 3 afin de lui permettre d'implanter, de mettre en service et d'exploiter une prestation de petite restauration à la piscine municipale de Villefranche de Lauragais sise Route de Toulouse.</p> <p><b>ARTICLE 2 : REDEVANCE</b> L'exploitation est octroyée contre le versement d'une redevance mensuelle durant la période d'ouverture estivale (juillet et août) de la piscine municipale d'un montant de 200.00 € T.T.C.</p> <p><b>ARTICLE 3 : DURÉE DE LA CONVENTION</b> La présente convention est consentie et acceptée pour : La période estivale, du 1er juillet au 31 août 2023 ; Une mise à disposition allant du 1er juillet au 31 août 2023.</p> <p><b>ARTICLE 4 : PLANNING D'OUVERTURE</b> L'exploitant s'engage à ouvrir la buvette selon les horaires suivants : De 11 heures à 18 heures tous les jours sauf le mardi en raison de la fermeture hebdomadaire pour l'entretien de la piscine municipale. Au cours de la saison, toute modification du planning pour des raisons imprévues au moment de son établissement doit être signalée à la Commune. Afin d'être entérinée, la Commune doit préalablement l'accepter</p> <p><b>ARTICLE 5: MISE A DISPOSITION</b> Afin de proposer une prestation de petite restauration, l'exploitant est autorisé à occuper l'installation suivante : Local de la buvette de la piscine municipale Local d'environ 20 m<sup>2</sup> et une terrasse d'environ 40 m<sup>2</sup> ; Matériel mis à disposition : un micro-onde et un frigo. Dans le cadre de ses activités, l'exploitant veillera à ne pas entraver l'accès des agents et usagers aux différents espaces de la piscine municipale. Valeur estimée hors TVA : entre 200,00 € et 200,00 €</p>
Conditions relatives au contrat	
<b>Financement</b>	Le paiement de la redevance de 200€ mensuelle devra être adressée chaque mois échu par chèque auprès de la mairie de Villefranche de Lauragais
<b>Autres conditions</b>	Conditions particulières d'exécution : Non
<b>Critères d'attribution</b>	<p>Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération</p> <p>50 % : Valeur technique de l'offre / moyens humains et matériels affectés à l'exploitation de la buvette</p> <p>40 % : Prix des fournitures proposées à la vente</p> <p>10 % : Prise en compte de la notion de développement durable</p>
<b>Renseignements</b>	<u>Correspondre avec l'Acheteur</u>
<b>Documents</b>	<p>Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :</p> <p>Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 21/04/23 à 12h00</p> <p>Documents payants : Non</p>
<b>Offres</b>	<p>Remise des offres le <b>24/04/23 à 12h00</b> au plus tard.</p> <p>Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.</p> <p>Unité monétaire utilisée, l'euro.</p> <p>Validité des offres : <b>120 jours</b> , à compter de la date limite de réception des offres.</p> <p>Modalités d'ouverture des offres :</p> <p>Date : le 24/04/23 à 14h00</p> <p>Lieu : Villefranche de Lauragais</p>

**Dépôt**

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour toute demande de renseignements complémentaires ou pour une visite du site veuillez contacter DUC Benjamin / Service Finances 05.61.81.99.77

Marché périodique :

Non

**Recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV

BP 7007 31068 Toulouse Cedex 07

Tél : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40

[greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr)

Envoi le 28/03/23 à la publication

Marches-Publics.info V9.7